

8430.41.01	Machines perforatrices, sauf celles du numéro 8430.41.02	8471.9
8430.41.99	Autres (machines de sondage ou de forage, autopropulsées)	
8430.49.99	Autres (machines de sondage ou de forage, non autopropulsées)	8471.9
8430.50.01	Excavatrices chargeuses frontales, hydrauliques, d'une puissance égale ou inférieure à 335 ch	8471.9
8430.50.02	Décapeuses	8471.9
8430.50.99	Autres (machines et appareils, autopropulsés)	8474.2
8430.61.01	Niveleuses	8474.2
8430.61.02	Rouleaux compacteurs	8474.2
8430.61.99	Autres (machines et appareils, non autopropulsés)	8474.2
8430.62.01	Scarificateurs	8474.2
8430.69.01	Décapeuses remorquables	
8430.69.02	Machines et appareils à creuser les tranchées et les galeries, sauf ceux du numéro 8430.69.03	8474.2
8430.69.99	Autres (machines et appareils à creuser les tranchées et les galeries, autres que ceux des numéros 8430.69.01, 8430.69.02 et 8430.69.03)	8474.3
8452.10.01	Machines à coudre de type ménager	8474.8
8452.21.04	Machines industrielles, sauf celles des numéros 8452.21.02, 8452.21.03 et 8452.21.05	8475.10
8452.21.99	Autres (machines à coudre automatiques)	8477.10
8452.29.05	Machines à coudre ou têtes, à usage industriel, à point droit, à une seule aiguille et à une tête d'articulation, à double point, à plateau plat et transporteur uniquement par dents	8701.30
8452.29.06	Machines industrielles, sauf celles des numéros 8452.29.01, 8452.29.03 et 8452.29.05	
8452.29.99	Autres (machines à coudre non automatiques)	8701.90
8452.90.99	Autres (pièces de machines à coudre)	8711.10
8471.10.01	Machines automatiques de traitement de l'information, analogiques ou hybrides	
8471.20.01	Machines automatiques de traitement de l'information, numériques, comportant, sous une même enveloppe, au moins une unité centrale de traitement et une unité d'entrée et une unité de sortie	8711.20